



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative***Cadre réservé à l'autorité environnementale**

Date de réception :

31/05/2017

Dossier complet le :

31/05/2017

N° d'enregistrement :

2017-ARA-DP-00574

1. Intitulé du projet

Réorganisation de la production impliquant des changements d'affectation des bâtiments existants

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)**2.1 Personne physique**

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

M.P.C SAS

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

PIERRE YOANN

RCS / SIRET

| 3 | 8 | 0 | | 4 | 4 | 3 | | 9 | 0 | 3 | | 0 | 0 | 0 | | 1 | 4 |

Forme juridique

SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet**

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1° b	ICPE rubrique 4331 soumis à enregistrement

4. Caractéristiques générales du projet**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire****4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition**

Changement d'affectation de bâtiments existants dans le cadre d'une ré-organisation des ateliers de fabrication

Voir les annexes I et II

Le bâtiment H utilisé actuellement pour du stockage de Matières Premières est transformé en un atelier de fabrication communiquant avec le bâtiment I1

Le parc N°2 (5 citernes aériennes de stockage de solvant de 5 m3 à 32m3) sera remplacé par une zone de stockage de containers de 1000 litres de solvant et de résine.

Les citernes du parc N°2 seront démontées ; la rétention actuelle sera rénovée et ré-agencée pour accueillir le stockage de solvants et résines en containers de 1000l qui sont actuellement dispersés sur plusieurs zones de stockage extérieures.

Ces modifications n'entraînent aucune modification du périmètre de l'installation, ni aucune modification des volumes autorisés.

4.2 Objectifs du projet

Le projet consiste à regrouper les 2 ateliers de fabrication et de créer une zone spécifique de conditionnement.

La ré-organisation des ateliers a pour but d'améliorer les flux des différentes étapes du process de fabrication, de diminuer les déplacements humains et de produits, de moderniser les équipements de production, de mettre en place un système de ventilation et de chauffage adaptés.

Il permet ainsi de supprimer un stockage aérien de citernes de stockage de solvant.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

L'aménagement du bâtiment H va impliquer :

- le création de 2 passages entre les bâtiments H et I1
- le déplacement du portail de H coté face sud-ouest

La suppression du parc à solvant N°2 va impliquer :

- la dépose des citernes
- le ré-aménagement de la rétention

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les aménagements prévus ne modifient en rien l'activité actuelle.

L'atelier de Fabrication Générale situé actuellement dans les bâtiments B0 et B1 est déplacé dans les bâtiments H+I1 (I1 étant déjà un atelier de production)

La ré-organisation des ateliers permettra :

- de supprimer un stockage aérien en citerne de liquides inflammables (nommé Parc N°2 sur le plan et qui alimentait B1)
- de diminuer la quantité stockée de produits semi-finis ; certains produits sont actuellement utilisés dans les 2 ateliers de fabrication, leurs regroupements permettra de n'avoir qu'un seul stock de ces produits
- de diminuer le nombre de cheminées d'extraction des COV

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).
ICPE soumise à enregistrement sous la rubrique 4331 suite à la modification de nomenclature (rubriques 4000)
Mise à jour de notre Arrêté Préfectoral d'autorisation d'exploiter du 17 avril 1984

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Bâtiment H actuel de dimension 25.2 x 9 m + 5 x 9 m pour l'auvent	futur : 30.2 x 9 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

MPC SAS
4-6 route de CHEZIEU
42610 Saint-Romain-Le-Puy

Coordonnées géographiques¹

Long. 04°06'16"1 Lat. 45°34'41"1

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

Arrêté Préfectoral du 17 avril 1984

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF type II - plaine du Forez
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	site Natura 2000 ZPS32 Directive oiseaux situé à 200 m
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Prieuré de Saint-Romain-le-Puy situé à 3 km

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Notre projet de ré-organisation des ateliers permettra de centraliser l'activité de fabrication, et ainsi de limiter les déplacements humains, de moderniser les équipements de production, de mettre en place un système de ventilation et de chauffage adaptés. Il permettra également de diminuer le nombre de cheminées d'extraction des COV et de pouvoir mieux canaliser les émissions de COV et de poussières

La modernisation de notre outil de production permettra une meilleure gestion des risques.

L'étude de danger qui a été réalisée sur la base de notre projet montre une absence d'effets dominos des flux thermiques en cas d'incendie et aucune sortie de flux thermique en dehors des limites du site en cas d'incendie

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Notre projet n'implique aucune augmentation de capacité de production, mais au contraire une légère baisse du stock de matières premières dû à une meilleure organisation, et une meilleure maîtrise des rejets atmosphériques.

L'étude de danger qui a été réalisée sur la base de notre projet montre une absence d'effets dominos des flux thermiques en cas d'incendie et aucune sortie de flux thermique en dehors des limites du site en cas d'incendie

Ces éléments nous amènent à conclure que notre projet pourrait être dispensé d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; <i>Annexe VI</i>	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; <i>Annexe III a IV</i>	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; <i>Annexe II</i>	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; <i>Annexe VII</i>	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. <i>Annexe V</i>	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Point 4.1 & 8.1 : Annexe I : plan vierge au 1/750 représentant l'usage actuel du bâtiment H et du parc à solvant N°2 Annexe II : plan vierge au 1/750 représentant l'usage futur du bâtiment H et du parc à solvant N°2
Point 8.1 : Annexe III : photographie aérienne MPC Annexe IV : MPC photographie Bât H et I1 du 15-05-17 Annexe V : localisation MPC hors zone Natura 2000 Annexe VI : plan de situation 1:25000 Annexe VII : plan des abords du projet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

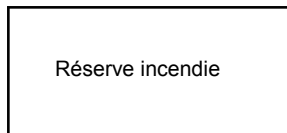
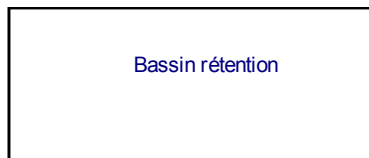
Saint-Romain-Le-Puy

le, 23 mai 2017

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus



Annexe I

Usage futur 2017 :

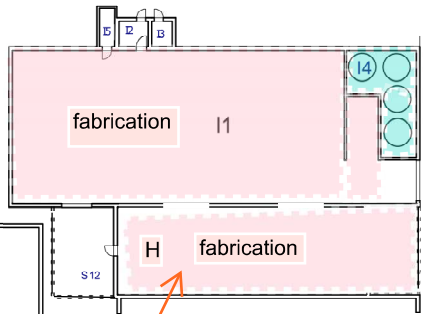
ancien Parc N°2

stockage IBC sur rétention

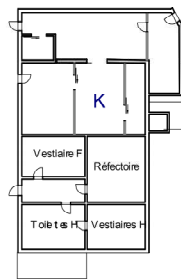
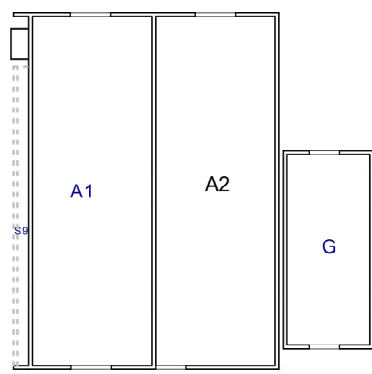
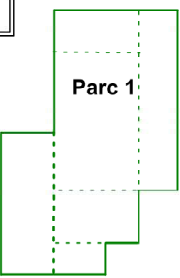
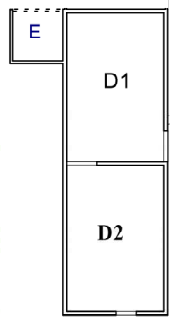
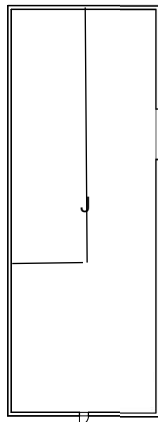
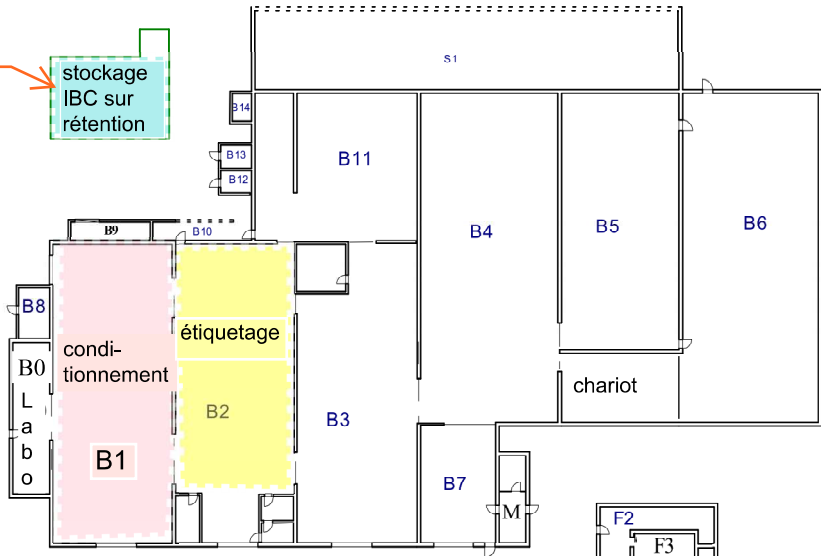
stockage de produits inflammables

stockage de produits non inflammables

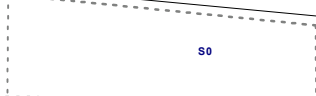
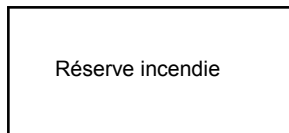
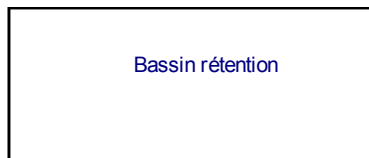
zone d'activité de production



Bâtiment H



10 m



Annexe II

Usage actuel 2016 :

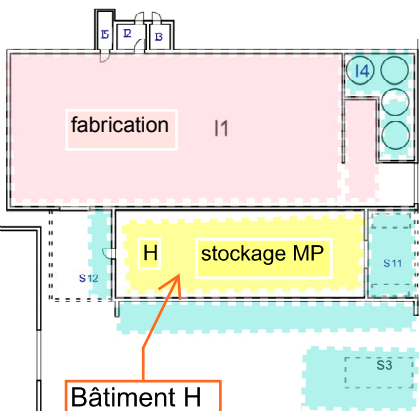
stockage de produits inflammables

stockage de produits non inflammables

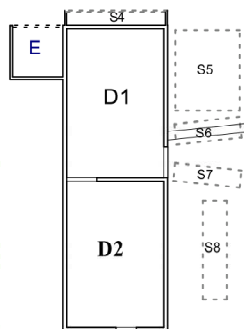
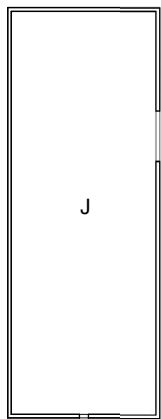
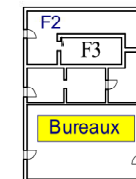
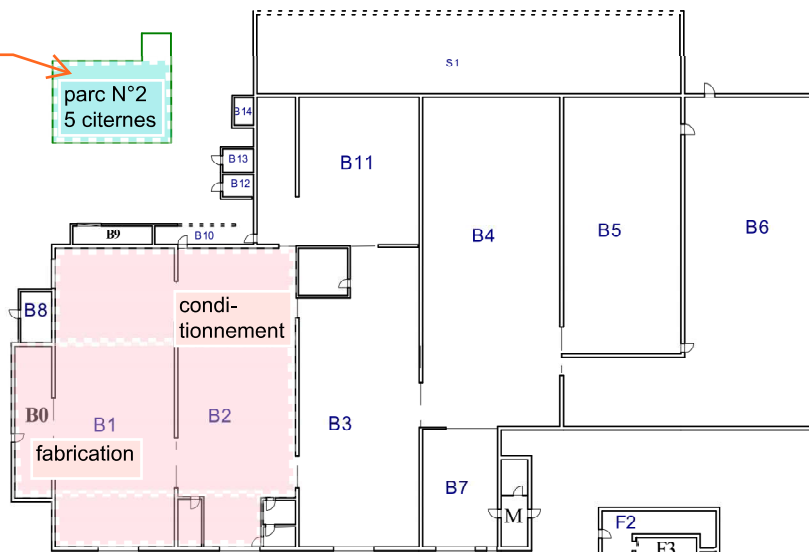
zone d'activité de production

Parc N°2

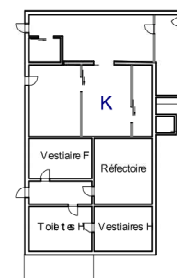
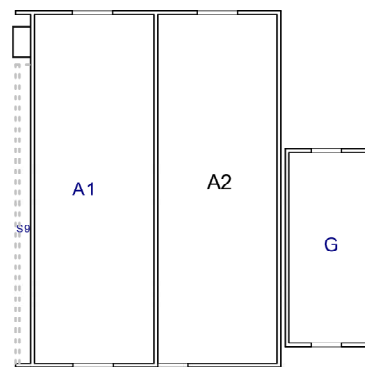
parc N°2
5 citernes



Bâtiment H



Parc 1



10 m



© IGN 2016 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Annexe III : photographie aérienne de MPC

Annexe IV : photographie Bâtiments H et I1 du 15-05-17.pdf

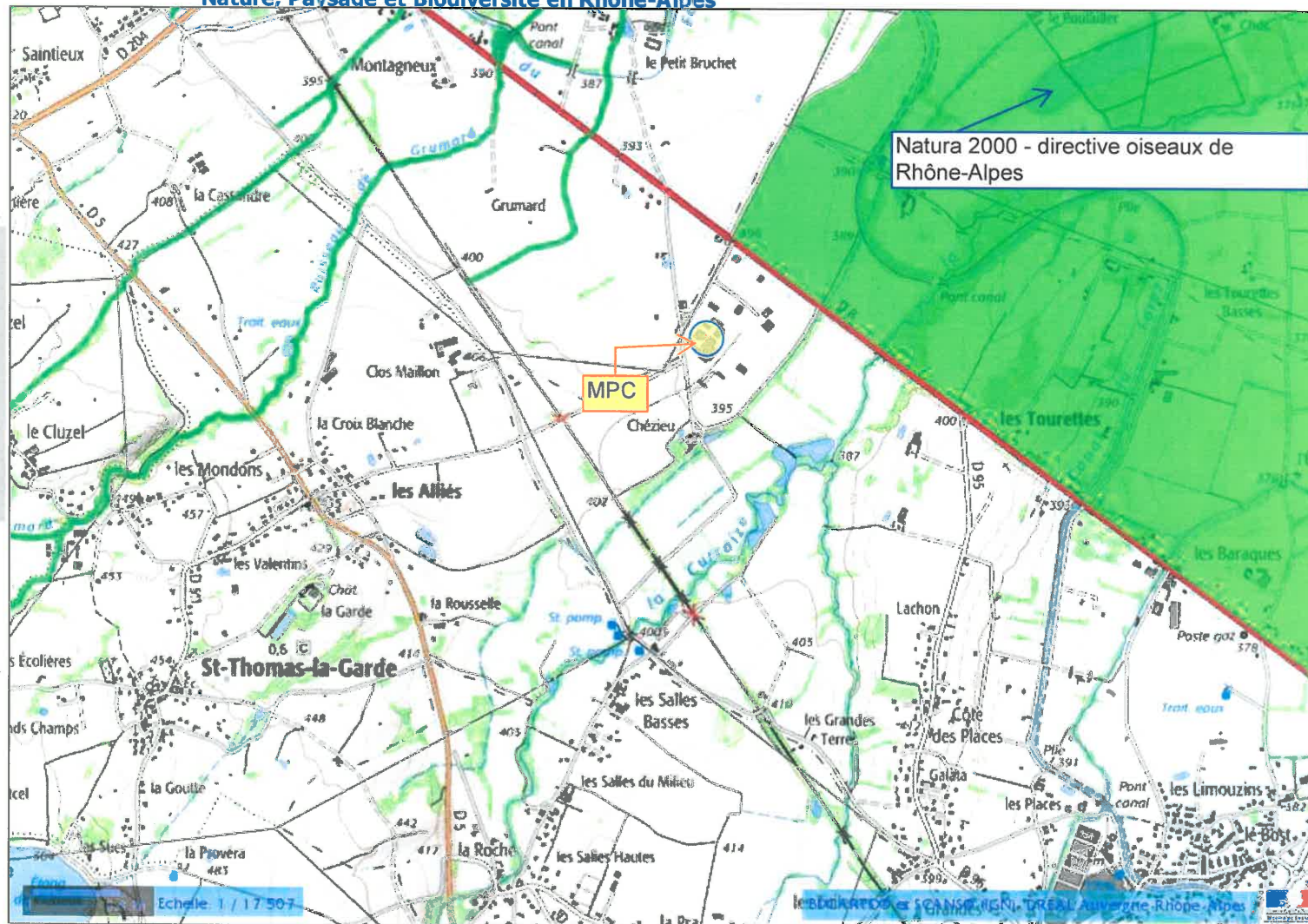


Nature, Paysage et Biodiversité en Rhône-Alpes



Zonages Nature

- Réserve Naturelle Nationale
- Périmètre de protection de Réserve
- Réserve
- Réserve Naturelle Régionale
- Réserve Intégrale de Parc
- Parc National
- Aire d'adhésion
- Parc
- Parc Naturel Régional
- Zone RAMSAR
- Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope
- Reserve biologique forestiere
- Natura 2000 - directive habitats de Rhône-Alpes
- Natura 2000 - directive oiseaux de Rhône-Alpes



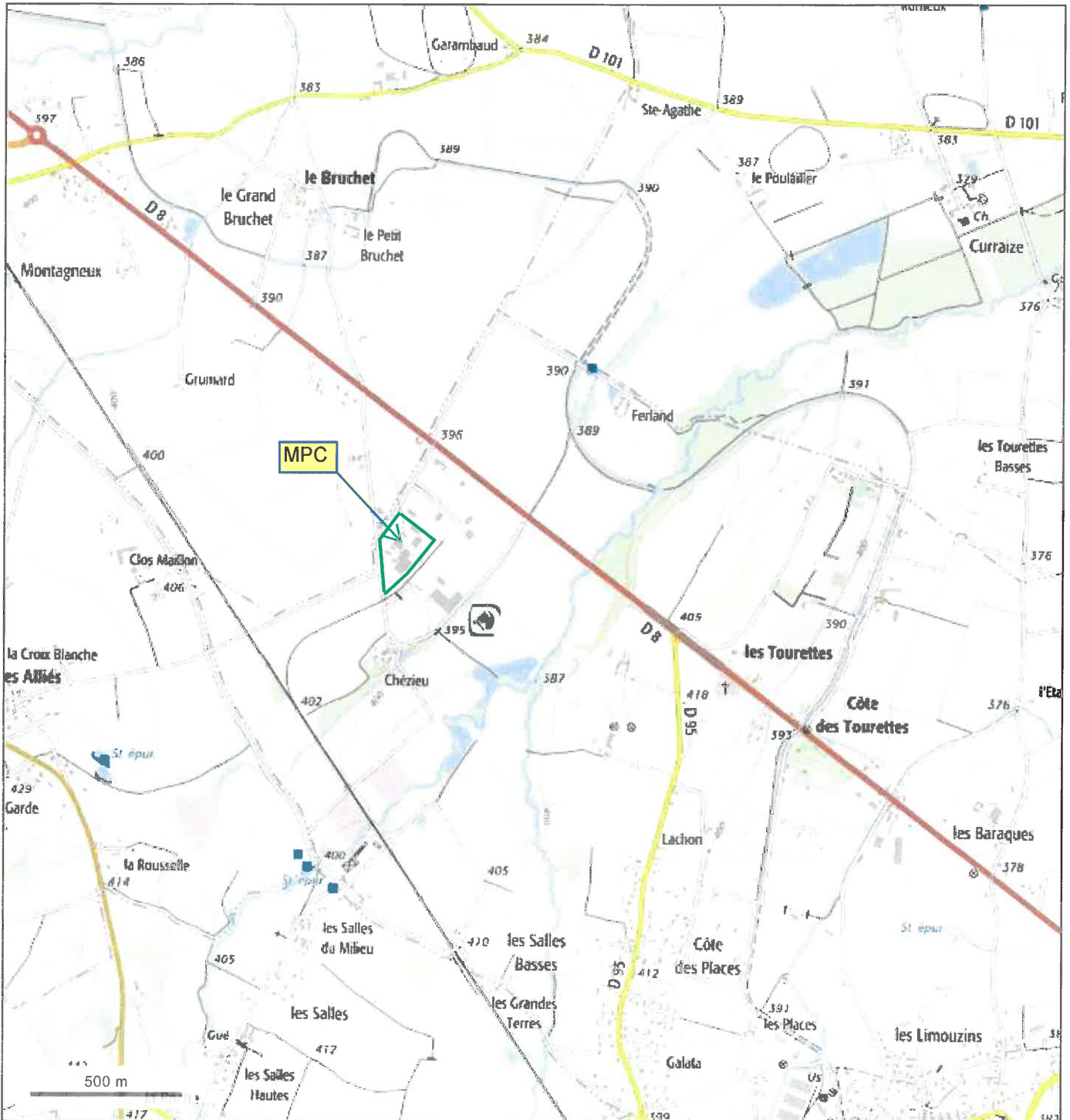
Natura 2000 - directive oiseaux de Rhône-Alpes

MPC

Echelle: 1 / 17'507

Tous droits réservés. Document imprimé le 18 Mai 2017, serveur Prodig V3, <http://carto.georhonealpes.fr>, Service: Prodig.

Annexe V : localisation de MPC hors zone Natura 2000



© IGN 2016 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude :
Latitude :

Annexe VI : Plan de situation de MPC au 1/25000



Annexe VII : plan des abords du projet

Corinne DESIDERIO
DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
Unité Interdépartementale Loire-Haute-Loire
16, place Jean Jaurès
42000 - SAINT ETIENNE

A St Romain le Puy,
Le 24 mai 2017

Objet : **Choix de l'arrêté relatif aux prescriptions applicables à MPC**

Madame,

Choix de l'arrêté relatif aux prescriptions applicables à notre société :

MPC était soumise à **autorisation** sous la rubrique 1432 et avait un arrêté préfectoral d'autorisation en date du 17 avril 1984.

Suite à la parution du Décret 2014/585 du 3 mars 2014 qui a modifié la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, MPC est désormais soumise à **enregistrement** sous la rubrique 4331, rubrique qui a remplacé la rubrique 1432.

Nous choisissons de rester sous les prescriptions de l'arrêté du 03 octobre 2010 et notamment en ce qui concerne les articles 43 à 50.

Nous sommes considérés comme installation existante.

Cependant, dans le cadre de notre organisation future qui prévoit un ré-aménagement de nos ateliers de fabrication, le bâtiment H sera considéré comme une modification d'installation.

Voir le paragraphe 'Dispositions constructives'

Argumentaire sur le fait que notre projet entre dans le cadre de modifications non substantielles :

L'Arrêté Préfectoral de MPC en date du 17 avril 1984 lui octroie une autorisation de stockage de 650 m3 de liquides inflammables.

Détermination de la quantité maximum de liquides inflammables susceptible d'être présente à ce jour sous la rubrique 4331:

Nous avons pris comme base de calcul la capacité maximale du site, c'est-à-dire :

- toutes les citernes et containers de stockage de solvant et de résines pleins à 100% de leur capacité
- toutes les échelles de stockage de matières premières, de produits semi-finis et de produits finis remplies à 100 %

Cette hypothèse étant matériellement et techniquement impossible (voir note 1), nous appliquons un coefficient de 0.8 sur le résultat obtenu ce qui donne une quantité maximum susceptible d'être présente de 710 m3.

Dans la future organisation prévue, la suppression des citernes de stockage du Parc N°2 permet d'enlever 47 m3 de stockage de liquides inflammables, auxquelles nous pourrions également ajouter quelques m3 supplémentaires de produits semi-finis qui sont actuellement présents dans les 2 ateliers.

Note 1 : Notre hypothèse de calcul est largement confirmée par les données issues de nos inventaires qui montrent, sur la base de ces 3 dernières années, une quantité moyenne réellement présente de liquides inflammables de 480 m3.

De plus, le Parc N°1 de stockage de solvant en citernes aériennes indique, de par son inventaire quotidien, un taux de remplissage moyen de 43% (avec un écart type de 5).

Un système d'alerte automatique prévient dès que le taux de remplissage atteint les 65%.

Ce système d'alerte informe la Direction et le service achats afin de mettre en œuvre des mesures correctives.

Dispositions constructives :

Le bâtiment H était utilisé pour du stockage de Matières Premières non inflammables.

Dans notre projet, il sera transformé en un atelier de fabrication communiquant sur l'atelier de fabrication actuel, le bâtiment I1.

A ce titre, ce bâtiment est considéré comme une modification d'installations existantes et doit respecter les exigences de l'article 7 de l'arrêté du 3 octobre 2010 concernant les dispositions constructives.

A ce jour, les dispositions constructives du bâtiment H ne répondent pas à toutes les exigences de l'article 7 de l'arrêté du 3 octobre 2010.

Néanmoins, la modélisation des flux thermiques émis en cas d'incendie du stockage des combustibles dans le bâtiment H + I1 + I4 montre qu'il n'y a pas atteinte des zones sur les structures à proximité, et qu'aucun des flux thermiques modélisés ne présente de dépassement des limites de propriété.

Voir le détail dans l'étude de danger réalisée sur notre organisation future.

C'est pourquoi nous demandons qu'une dérogation soit octroyée sur les dispositions constructives de ce bâtiment.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Yoann PIERRE
Président



Page 2/2